

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL 04/04/2023

Le quatre avril deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis, salle du conseil, sous la présidence de Madame Anny COMMANDEUR, Maire

Présents : COMMANDEUR Anny – RONGIERES Jean-Daniel – LAPOSTOLET Catherine - LATHUILIERE Régis – Frank VASSEUR

Absents excusés : /

Absents non excusés : /

Quorum atteint (3)

1- DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Mme le Maire demande si quelqu'un veut être secrétaire de séance, Catherine LAPOSTOLET accepte cette fonction.

2-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2023

Madame le Maire demande si tous les conseillers ont reçu le PV du 14 mars 2023.

Avez-vous des remarques, des observations à formuler ? NEANT

Je n'ai reçu aucune remarque ni observations donc le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3 - RAPPEL ORDRE DU JOUR

- Elections complémentaires partielles
- Approbation compte de gestion 2022
- Vote compte administratif 2022
- Affectation des résultats
- Vote du budget 2023
- Demande subvention : moteurs cloches église
- Demande subvention : amendes de police
- Convention CCBPD/Commune pour dossiers instruction urbanisme

- Travaux des commissions
- Questions et informations diverses.

1 -ELECTIONS COMPLEMENTAIRES PARTIELLES

Suite aux 2 dernières démissions des conseillers municipaux, Monsieur le Sous-préfet en date du 23 mars 2023 a convoqué les électeurs de MOIRE en vue d'une l'élection partielle complémentaire pour 6 conseillers municipaux.

- le dimanche 14 mai 2023 pour le 1er tour de scrutin
- le dimanche 21 mai 2023 pour le 2ème tour de scrutin si besoin.

Il précise que la campagne électorale aura lieu du 1er mai au 13 mai 2023 pour le 1er tour et du 15 mai au 20 mai 2023 pour le 2ème tour.

2 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

3 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Investissement

Dépenses	Prévu	190 075,82
	Réalisé	48 133,40
	Reste à réaliser	124 325,00 à reporter
Recettes	Prévu	190 075,82
	Réalisé	93 762,21
	Reste à réaliser	26 000,00 à reporter

Fonctionnement

Dépenses	Prévu	247 022,00
	Réalisé	137 425,09
	Reste à réaliser	0,00
Recettes	Prévu	247 022,00
	Réalisé	280 906.52

Reste à réaliser 0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	+ 45 628,81
Fonctionnement	+ 143 481,43
Résultat global	+ 189 110,24

Le compte de gestion et le compte administratif 2022 sont approuvés à l'unanimité,

4 -AFFECTATION DES RESULTATS 2022

BUDGET ANNEE 2023 (c.1068)

Pour connaître le besoin de financement à inscrire au c/1068 pour financer les R.A.R.

Résultat de fonctionnement.....143 481.43 (p.18 du CG)

(cpte gestion 2022)

Résultat investissement de clôture..... 45 628.81 (à inscrire au BP 2023 c/001investissement)

R.A.R. Recettes.....26 000.00

R.A.R. Dépenses.....- 124 325.00

- 52 696.19

C/1068 R.I

J'ai besoin de : 52 696 .19 + 7 301.87(remboursement. Capital emprunts) = **59 998.06 €**

Je prélève **59 998.06 €** sur le résultat de fonctionnement que **j'affecte au c/1068 en recettes** d'investissement pour financer les R.A.R. + le remboursement. du capital des emprunts.

Il reste en recettes de fonctionnement c/002 :

143 481.43 – 59 998.06 = **83 483.37 €**

Récapitulatif :

c/ 001 R.I Solde d'exécution reporté 45 628.81 € arrondi à 45 628 €

c/1068 R.I Excédent de fonctionnement59 998.06 € **toujours mettre les centimes**

c/002 R. F Excédent de fonctionnement reporté.....83 483.37 € arrondi à 83 483 €

Accord du conseil à l'unanimité

5 -VOTE DU BUDGET 2023

Pas de changement des taux d'imposition.

Opérations nouvelles d'investissement :

- Amendes de police (panneaux de signalisation, bornes ? Marquages au sol etc...)
- Changement des moteurs des cloches de l'église

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de : 259 371 €

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de : 187 068,06 €

Total du budget 2023 :**446 439,06 €**

– **Le budget est voté à l'unanimité**

6 - CHANGEMENT MOTEURS CLOCHES EGLISE : DEMANDE DE SUBVENTION

Mme le Maire rappelle au conseil les travaux envisagés sur ce bâtiment et inscrits au budget 2023.

Elle précise que la commune peut bénéficier d'une subvention maximum de 50 %, du Département dans le cadre des appels à projets 2023, le reste étant prélevé sur les fonds propres,

Elle présente le devis qui s'élève à : 5 458 ,80 € TTC

Accord du conseil à l'unanimité

7 – AMENDES DE POLICE 2023 : DEMANDE DE SUBVENTION

Mme le Maire rappelle au conseil les travaux envisagés et inscrits au budget 2023.

Elle précise que la commune peut bénéficier d'une subvention dans le cadre des amendes de police 2023, le reste étant prélevé sur les fonds propres,

Le montant de la dépense a été budgétisé à hauteur de : 12 014 €

Accord du conseil à l'unanimité

8 – CONVENTION CCBPD/COMMUNE INSTRUCTION URBANISME

Mme le Maire rappelle au conseil que cette convention permet aux communes qui le souhaitent de faire instruire les dossiers d'urbanisme par un service dédié à la CCBPD, ce que nous faisons déjà.

Les tarifs d'instruction pour les permis de construire s'élèvent à :

- 250 € pour un permis de construire
- 300 € pour un permis d'aménager
- 200 € pour une déclaration préalable
- 150 € pour un certificat d'urbanisme opérationnel

Le conseil à l'unanimité donne son accord au Maire pour la signature de cette convention.

9 – TRAVAUX DES COMMISSIONS

Bâtiments

Salle le Préau : Les travaux sont terminés. Pas de remarque.

Voirie :

- Nous sommes dans l'attente de retour de la CCBPD concernant les travaux Route du Boucairon et Impasse du Thalebard
- Bouchage des « nids de poules » Route du Bois des Fées avant la fin du semestre.

Festivités cérémonies

La cérémonie du 8 mai célébrée en commun avec les communes de Bagnols et Frontenas, se déroulera cette année à MOIRE. Elle aura lieu à 10 h avec un rassemblement rue de la mairie. Nous serons accompagnés par la Fanfare « Echo du Beau Vallon » de Theizé.

Mme le Maire compte sur la présence du conseil.

Fleurissement

Tout d'abord, Mme le Maire rappelle quelques faits :

Suite aux travaux dans les salles de bain, nous avons récupéré les baignoires et lavabos afin d'en faire une décoration florale pour la commune (gratuite au lieu d'acheter des jardinières ou autres contenants)

Pascal ROLLIN, notre agent technique, a mis en place une baignoire très bien aménagée à côté du city stade, qui sera remplie de terre et dans laquelle des fleurs seraient plantées. Il a fait de même en installant à côté de la salle des fêtes un lavabo où de belles fleurs retombantes auraient pu égayer le coin.

Dans la nuit du 18 au 19 mars, un W.C usagé a été posé à côté de la baignoire et un autre à côté du lavabo. De plus le lavabo a disparu. Des personnes « bien intentionnées certainement » ont fait courir le bruit que ces W.C étaient la nouvelle décoration de la mairie. Le lundi matin, j'ai rencontré Pascal qui a été très choqué et en colère que l'on ait pu ainsi détruire le travail qu'il avait fait, dont les heures ont bien entendu été payées par la mairie. J'ai donc porté plainte en gendarmerie le lundi 20 mars.

Jeudi 23 mars, une personne est allée voir Pascal dans son atelier et lui a demandé « combien il avait encore de W.C à poser » Pascal lui explique que la mairie n'a jamais fait poser de W.C, et à nouveau fait part de son mécontentement. A ce moment, la personne se dénonce et avoue que c'est elle qui a enlevé le lavabo et le W.C pensant à une provocation de la part de la mairie. Pascal lui a demandé de venir se dénoncer en mairie, ce qu'il a fait.

Je trouve que là la « plaisanterie » va trop loin...

De ce fait je vous informe que je ne souhaite pas que la commune participe cette année au concours du fleurissement. Je vous demande si vous souhaitez quand même fleurir le village, quant à moi je ne serai pas présente dans cette opération.

Avis favorable du conseil

9- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Mme le Maire continue dans les faits d'incivilités : Des personnes ont placardé plusieurs affiches sur des poteaux électriques et sur des poteaux de signalisation routière dans la rue principale et également sur le panneau d'affichage devant la mairie. Je souhaiterais que si elles en ont le courage, elles se dénoncent également.
- Pose d'un radar pédagogique à l'entrée du Bourg. Prêt du Conseil Départemental.

Séance levée à 19 h 45

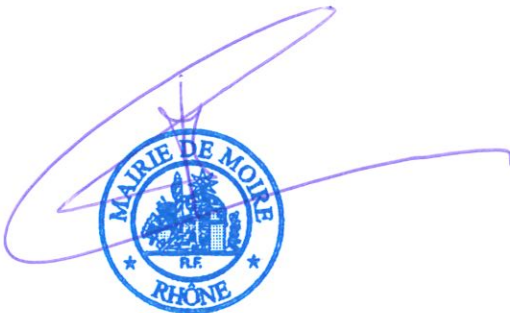
PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Mardi 6 juin 2023 à 19 h

Le Maire,

Anny COMMANDEUR

Secrétaire de Séance,

Catherine LAPOSTOLET



A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Lapostolet', is written over the name of the secretary of the meeting.